



Ne pas diffuser

**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil
communal le 15 novembre 2018**

RAPPORT N° 21/2018 AU CONSEIL COMMUNAL

**Crédits supplémentaires au budget communal
de l'exercice 2018, 1^{ère} série**

Rapport de la commission des finances sur

Préavis 21/2018 : Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2018, 1^{er} série.

Conformément à l'article 61 du Règlement du Conseil communal de Vevey, la Commission des finances (COFI) rapporte sur les demandes de crédits supplémentaires au budget communal.

La COFI a traité le préavis dans sa séance ordinaire du 3 octobre 2018 qui s'est tenue à l'Hôtel de Ville de Vevey. La COFI était composée comme suit au moment de traiter ce préavis :

Présences : MM. Francis Baud (VL), Jean-Jacques Burgi (PLR), Sergio De Stefanis (PS), Nuno Dos Santos Aeby (PDC), Philippe Herminjard (PLR), Laurent Lavanchy (AD), Vittorio Marinelli (PLR), Roger Pieren (VL) et Antoine Stübi (VER – Présidence).

Excusés : MM. Patrick Bertschy (PLR), Cédric Bussy (PS), Alain Gonthier (AD), Vincent Matthys (PS), Christian Roh (PLR), Werner Riesen (UDC).

La Municipalité était représentée par Mme la Syndique Elina Leimgruber et M. le Municipal Etienne Rivier avec le concours de Monsieur Alain Hersperger de la Direction des finances.

Les crédits supplémentaires sont discutés successivement par position budgétaire.

100.3185 : Retransmissions télévisées des séances du Conseil communal

Il est simplement rappelé la Communication municipale 23/2018 déposée au Conseil du 13 septembre 2018. Aucune remarque n'est formulée.

121.3111 : Achat mobilier, machines et matériel

Un commissaire demande pourquoi un mobilier encore utilisable n'est pas repris par la ville ? La Municipalité explique que Montreux Vevey Tourisme (MVT) va réinvestir les locaux libérés par le Service de la Culture et qu'il va reprendre le mobilier pour quelques francs symboliques. Ce mobilier est complètement vétuste et il aurait fallu sinon engager des frais pour le débayer.

200.3185.06 : Etudes économiques et financières

Aucune remarque n'est formulée.

300.3142 : Travaux de réfection et d'amélioration du réseau routier communal

Un commissaire s'étonne que cette dépense ne puisse pas être absorbée dans le budget déjà alloué, sachant qu'il s'agit d'une position de budget pour de l'entretien courant. La Municipalité explique que les budgets ont été fixés sur la base d'un programme d'entretiens réaliste pour 2018 qui sera entièrement réalisé. Il n'a pas été introduit de montant supplémentaire par rapport à la planification, si bien que tout projet non planifié fait l'objet d'une demande de crédit supplémentaire. Il s'agit ici de procéder aux aménagements principalement autour de la fontaine.

351.3012 : Salaires du personnel auxiliaire

Un commissaire s'interroge sur le profil de technicien que la ville entend recruter. Au vu des complexités de la tâche, il est ici recherché plutôt un architecte ou un spécialiste en bâtiment.

Un commissaire demande si la mise-à-jour du registre des habitants consiste en une chasse aux fausses résidences secondaires. Dans les faits, il s'agit effectivement dans certains cas compliqués de faire des enquêtes, mais d'une manière générale c'est surtout un travail administratif qui procède par recoupage de différentes données qui permettent d'identifier des logements problématiques. Il faut rappeler que Montreux a entrepris une telle démarche avec un bon bilan financier au niveau des recettes fiscales supplémentaires encaissées. Il faut attendre environ 2 ans pour voir ce retour positif.

Concernant les procédés de réclame, il s'agit simplement de se mettre en conformité avec la loi cantonale qui a été peu scrupuleusement appliquée ces dernières années. Ce travail prendra plusieurs années. Un commissaire souhaite faire remarquer qu'avec la proximité de la Fête des Vignerons les commerçants subiront déjà passablement de contraintes et qu'il ne faudrait peut-être pas prendre avec empressement le sujet des réclames dans ce contexte.

411.3147 : Travaux et transports exécutés par des tiers

Aucune remarque n'est formulée.

430.3145 : Travaux exécutés par des tiers pour espaces publics

Aucune remarque n'est formulée.

470.3143 : Modifications et améliorations de l'éclairage public

Un commissaire s'étonne que cet investissement dans la modernisation des lampadaires ne soit pas dans le cadre de budget de renouvellement. La Municipalité confirme qu'il existe bien une planification pour les éclairages publics et que ce projet n'y était effectivement pas. Ici la Municipalité saisit une opportunité liée à des travaux conduits par des tiers pour remplacer les lampadaires au profit d'éclairages plus économes en énergie en cohérence avec la politique générale conduite par la Ville.

760.3012 : Salaires du personnel auxiliaire

Un commissaire demande une confirmation, au vu du montant de 16'000.— pour 0.8 EPT, qu'il s'agit d'un recrutement en cours d'année. La Municipalité confirme cela.

814.3653.05 : Fondation du Septembre musical Montreux-Vevey

Une coquille s'est glissée dans la rédaction du préavis dans le point 1.. Il convient de lire «... le montant de la subvention mis au budget 2018... » et non pas 2019.

Le point 2. porte sur un soutien exceptionnel pour éponger le déficit de l'édition 2017 de manière concertée avec les autres communes. Un commissaire demande si le Septembre Musical va se réformer ou s'il faut compter avec une telle demande chaque année. La Municipalité réitère qu'il s'agit d'un « don unique et exceptionnel » comme cela est inscrit dans le préavis. Il est souligné qu'un nouveau directeur est entré en fonction et qu'il lui appartiendra de réorienter cette manifestation. Le Septembre musical a déjà revu sa voilure en 2016 avec une édition qui ne s'est plus tenue sur un mois complet, mais a été divisée entre une programmation en septembre et une seconde en février, dites « Les Hivernales ». Ces dernières ont été abandonnées en 2017.

951.3156 : Entretien mobilier et matériel salles de gymnastique et divers

Un commissaire s'étonne qu'on répare ici le sol, alors que le problème vient du toit. Ne doit-on rien entreprendre, par exemple avec des bâches ? La Municipalité informe que les infiltrations d'eau ont eu lieu à l'occasion des intempéries exceptionnelles du 25 juillet 2017, et que le problème est surtout venu de débordements des chenaux et de refoulements d'eau. Des bâches n'auraient rien changé. Une demande a été adressée à l'assurance pour participer aux frais liés à ce dégât naturel.

Le plan de la Municipalité est une rénovation complète des Galeries du Rivage après la Fête des Vignerons. Un préavis sera déposé au premier semestre 2019.

En conclusion, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, c'est par 8 OUI et 1 abstention que la COFI vous invite à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

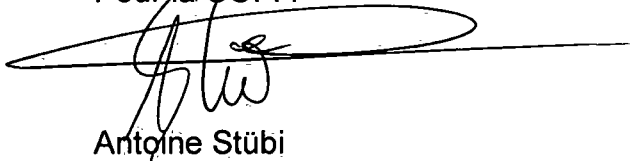
VU le préavis n° 21/2018, du 1er octobre 2018, sur les crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2018, 1ère série,

VU le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2018, 1^{ère} série, tels que présentés dans le préavis municipal pour un montant total de CHF 424'521.—.

Pour la COFI :



Antoine Stubi